

drapeau national distinctif qui flottera demain, je l'espère, de l'Atlantique au Pacifique et dont tous les Canadiens seront fiers.

(Traduction)

M. G. C. Fairfield (Portage-Neepawa): Monsieur l'Orateur, je partage avec l'honorable député qui vient de reprendre son siège le désir d'avoir un drapeau canadien distinctif mais il a laissé aux autres membres de la Chambre bien peu de temps pour discuter la question. S'il veut que nous adoptions cela immédiatement, c'est une toute autre question. Il nous a fait savoir que si nous parlions tant soit peu, ce serait prouver que nous sommes opposés à un drapeau canadien distinctif. Je veux le rassurer immédiatement en lui disant que je ne suis pas opposé à l'adoption d'un drapeau canadien distinctif. Je trouve cependant que dans son bill dont nous sommes présentement assis, il y a beaucoup de précipitation puisque la note explicative dit:

Le Canada devrait avoir un drapeau national distinctif. Ce bill propose un moyen d'atteindre un tel but sans délai.

On lit plus loin:

Les Canadiens pourraient ainsi posséder un drapeau national distinctif avant la prorogation.

Monsieur l'Orateur, lorsqu'il parle de l'attitude de certains des membres de la Chambre et de certaines positions adoptées par les gouvernements précédents, je voudrais le renvoyer au comité mixte de 1946 qui, il n'y a pas de doute, s'est réuni sous le régime libéral. J'aimerais lui donner lecture de l'ordre de renvoi de la Chambre des communes à un comité mixte du drapeau national. Le mardi 26 mars 1946, la motion suivante a été adoptée:

Qu'il importe, de l'avis de cette Chambre, que le Canada possède un drapeau national distinctif et qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit institué dans le but de faire étude et rapport sur un motif approprié pour ce drapeau.

Cette résolution a été adoptée et le comité s'est réuni à diverses reprises du 29 mars au 11 juillet 1946. Pour prouver au député que cette question ne saurait faire l'objet d'une décision rapide par décret du conseil et combien il est difficile d'arriver à créer un drapeau national distinctif, je voudrais lui donner lecture d'une partie des témoignages de ce comité. La déclaration suivante a été faite par M. MacNicol, l'un des membres de ce comité:

Nous avons eu 2,409 drapeaux.

J'interromps ici. Ce n'est pas un concours sans importance, c'est un concours sérieux

qui concerne le drapeau. M. MacNicol dit plus loin:

Après ce que j'ai vu de ces 2,400 drapeaux, je suis arrivé, par élimination, à certains principes. Mille six cent onze de ces drapeaux portaient la feuille d'érable. J'en ai conclu que la grande majorité de ceux qui avaient envoyé des modèles voulaient que la feuille d'érable figure sur le drapeau. J'ai donc noté comme première exigence pour moi-même que le drapeau porterait une feuille d'érable. Les autres motifs proposés pour figurer sur le drapeau, à part la feuille d'érable, étaient, en premier lieu, des étoiles. Deux cent trente-et-un drapeaux portaient des étoiles. Nos cousins américains ont des étoiles sur leur drapeau. Les Australiens et les Néo-Zélandais ont aussi des étoiles sur leurs drapeaux et, de même, le drapeau de l'Inde porte une étoile. Sur les 2,409 drapeaux, c'est le nombre que j'ai compté.—J'ai pu me tromper d'un ou deux, car c'est un problème que de compter 2,409 drapeaux.—231 portaient des étoiles tandis que 1,611 avaient des feuilles d'érable. L'étoile est donc écartée. Nous ne pouvons pas avoir à la fois des étoiles et des feuilles. Cent quatre-vingt-quatre drapeaux portaient des fleurs-de-lis. Je dois avouer qu'au commencement j'avais une très forte préférence pour la fleur-de-lis.

(Texte)

M. Boulanger: Monsieur l'Orateur, l'honorable député qui a la parole ne traite aucunement du sujet. Je ne crois pas qu'il ait compris mon discours.

(Traduction)

Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. Fairfield: Oui.

M. Boulanger: L'honorable député a-t-il compris ce que je disais dans mon discours? Je n'ai pas parlé de cela du tout, j'ai parlé du principe.

M. Fairfield: Principe très large, dirai-je. L'orateur a continué dans la même veine au comité pour une bonne durée. Il s'est finalement arrêté à 76 drapeaux environ.

Pour revenir à l'historique de notre drapeau actuel, nous voyons qu'un décret du conseil adopté le 5 septembre 1945 disait, en partie, ceci:

Que jusqu'à ce que le Parlement prenne des mesures en vue de l'adoption officielle d'un drapeau national, il est souhaitable d'autoriser le déploiement du pavillon rouge canadien sur les édifices du gouvernement fédéral tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada, et pour dissiper tout doute sur le point de savoir s'il convient d'arborer le pavillon rouge canadien chaque fois que le lieu et l'occasion rendent souhaitable d'arborer un drapeau canadien distinctif.

Ce décret n'est pas d'un des membres du cabinet actuel, non plus que d'un gouvernement conservateur. Il a été adopté en 1945. J'ai compris, par le moyen de l'interprétation, que l'honorable député de Drummond-Arthabaska a conclu que le drapeau recommandé à ce moment-là devait consister en un drapeau rouge et blanc avec une grande feuille d'érable verte en son centre.